

**LISTE DES DELIBERATIONS VOTEES ET APPROUVEES
LORS DU COMITE SYNDICAL
DU 23 FEVRIER 2026**

<i>Date</i>	<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>
23/02/2026	01-2026	CFU 2025 - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
23/02/2026	02-2026	Affectation des résultats 2025 - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
23/02/2026	03-2026	DOB 2026 - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
23/02/2026	04-2026	Achat minibus CDC du Réolais en Sud-Gironde - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
23/02/2026	05-2026	Adhésion CDC du Bazadais à SGM - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
23/02/2026	06-2026	Convention de financement relative à la réalisation de l'étude urbaine du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Langon - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
23/02/2026	07-2027	Tarifs prestations SGM au 1 ^{er} mars 2026 - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Le Secrétaire de séance,
Frédéric BIRAC**

**Le Président,
Christophe FUMEY**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres en exercice	:	20
Nombre de membres présents	:	15
Nombre de suffrages exprimés	:	15
VOTE		
Pour	:	15
Contre	:	0
Abstention	:	0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 13 FEVRIER 2026
SEANCE ORDINAIRE DU : 23 FEVRIER 2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025
N° 01-2026

L'an **deux mille vingt-six** et le **vingt-trois février** à **dix-huit heures quinze**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, DEPUYDT Jean-Marc, SOULÉ Jean-Patrick. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : DAURAT François en l'absence de PORTA Sylvie. TITULAIRE EXCUSE : JOINEAU Vincent.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
CDC DU SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRESENTS : GUILLEM Jérôme, SAPHORE Valérie, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : FAVIER Jacques en l'absence de DULUC Nathalie, POUPOP Chloé en l'absence de Yann MAROT, RONCOLI Robert en l'absence de LE LAGADEC Magali. SUPPLEANTS PRESENTS ET NON VOTANTS : CARRASSET Nathalie.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration;
Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et que le comité syndical, a élu Francis ZAGHET, Vice-Président aux finances, pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		2 293 327,93		162 269,71		2 455 597,64
Opérations de l'exercice	3 194 818,18	4 140 666,30	1 152 319,38	158 478,88	4 347 137,56	4 299 145,18
TOTAUX	3 194 818,18	6 433 994,23	1 152 319,38	320 748,59	4 347 137,56	6 754 742,82
Résultats de l'exercice		945 848,12	-993 840,50			2 407 605,26
Résultats de clôture		3 239 176,05	-831 570,79			2 407 605,26
Restes à réaliser				64 500,00		
RESULTATS DEFINITIFS		3 239 176,05	-767 070,79			2 472 105,26

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Financier Unique de Sud-Gironde Mobilités ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 23 février 2026.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
 -informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Frédéric BIRAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

Nombre de membres en exercice	: 20
Nombre de membres présents	: 16
Nombre de suffrages exprimés	: 16
VOTE	
Pour	: 16
Contre	: 0
Abstention	: 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITÉ SYNDICAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 13 FEVRIER 2026
SEANCE ORDINAIRE DU : 23 FEVRIER 2026

OBJET DE LA DELIBERATION : AFFECTATION DES RESULTATS 2025
N° 02-2026

L'an **deux mille vingt-six** et le **vingt-trois février** à **dix-huit heures quinze**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, DEPUYDT Jean-Marc, SOULÉ Jean-Patrick. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: DAURAT François en l'absence de PORTA Sylvie. TITULAIRE EXCUSE: JOINEAU Vincent.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
CDC DU SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Jérôme, FUMEY Christophe, SAPHORE Valérie, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: FAVIER Jacques en l'absence de DULUC Nathalie, POUPOT Chloé en l'absence de Yann MAROT, RONCOLI Robert en l'absence de LE LAGADEC Magali. SUPPLEANTS PRESENTS ET NON VOTANTS: CARRASSET Nathalie.

Le comité syndical ayant entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, monsieur le président propose au comité syndical de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 de Sud-Gironde Mobilités Transports de la manière suivante.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025
 FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'année	: excédent.....	945 848,12€
Résultat antérieur	: excédent.....	2 293 327,93€
Résultat global	: excédent.....	3 239 176,05€

**CALCUL DE L'AUTOFINANCEMENT MINIMUM NÉCESSAIRE :
 INVESTISSEMENT**

Résultat de l'exercice	: déficit.....	993 840,50€
Résultat antérieur	: excédent.....	162 269,71€
Résultat global	: déficit.....	831 570,79€

Dépenses à reporter	:	0,00 €
Recettes à reporter	:	64 500,00 €

Besoin réel de financement 767 070,79 €

Le comité syndical décide, après en avoir délibéré, d'affecter :
 En excédent reporté à la section de fonctionnement : **2 472 105,26€** (R 002)
 En déficit reporté à la section d'investissement : **831 570,79€** (D 001)

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) : **767 070,79€**

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 23 février 2026.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Frédéric BIRAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres en exercice	:	20
Nombre de membres présents	:	17
Nombre de suffrages exprimés	:	17
VOTE		
Pour	:	17
Contre	:	0
Abstention	:	0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 13 FEVRIER 2026
SEANCE ORDINAIRE DU : 23 FEVRIER 2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026
N° 03-2026

L'an **deux mille vingt-six** et le **vingt-trois février** à **dix-huit heures quinze**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, DEPUYDT Jean-Marc, SOULÉ Jean-Patrick. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: DAURAT François en l'absence de PORTA Sylvie. TITULAIRE EXCUSE: JOINEAU Vincent.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
CDC DU SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Jérôme, FUMEY Christophe, SAPHORE Valérie, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: FAVIER Jacques en l'absence de DULUC Nathalie, POUPOT Chloé en l'absence de Yann MAROT, RONCOLI Robert en l'absence de LE LAGADEC Magali. SUPPLEANTS PRESENTS ET NON VOTANTS: CARRASSET Nathalie.

Après avoir présenté au comité syndical les propositions de fonctionnement et d'investissement pour 2026, monsieur le président expose au comité syndical que la loi d'orientation budgétaire n°92-125 du 6 février 1992 ainsi que l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, oblige les groupements de communes ayant une commune de 3 500 habitants ou plus dans son assemblée à prévoir qu'un débat ait lieu sur les orientations budgétaires avant examen du budget.

Monsieur le président, conformément à la loi en vigueur, a soumis ce document et un débat s'est instauré au sein du comité syndical sur les orientations budgétaires 2026.

Le débat d'orientation budgétaire est voté sur la base d'un rapport est proposé au vote, et adopté, à 17 voix pour et voix contre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme.

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 23 février 2026.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Frédéric BIRAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres en exercice	:	20
Nombre de membres présents	:	17
Nombre de suffrages exprimés	:	17
VOTE		
Pour	:	17
Contre	:	0
Abstention	:	0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 13 FEVRIER 2026
SEANCE ORDINAIRE DU : 23 FEVRIER 2026

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ACQUISITION D'UN MINIBUS A TITRE GRATUIT AUPRES DE LA
CDC DU SUD-GIRONDE**
N° 04-2026

L'an **deux mille vingt-six** et le **vingt-trois février** à **dix-huit heures quinze**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, DEPUYDT Jean-Marc, SOULÉ Jean-Patrick. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: DAURAT François en l'absence de PORTA Sylvie. TITULAIRE EXCUSE: JOINEAU Vincent.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
CDC DU SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Jérôme, FUMEY Christophe, SAPHORE Valérie, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: FAVIER Jacques en l'absence de DULUC Nathalie, POUPOT Chloé en l'absence de Yann MAROT, RONCOLI Robert en l'absence de LE LAGADEC Magali. SUPPLEANTS PRESENTS ET NON VOTANTS: CARRASSET Nathalie.

Par délibération en date du 9 mai 2023 le conseil communautaire de la Communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde a acté le transfert au SISS, aujourd'hui devenu Sud-Gironde Mobilités, de sa compétence mobilité.

Afin de faciliter l'exercice de cette compétence par Sud-Gironde Mobilités, il s'avère aujourd'hui nécessaire de récupérer un minibus 9 places immatriculé CH-254-ZQ, qui n'est plus utilisé par les service de la CDC, à titre gratuit

Par décision n°DP-2025-135 en date 18 novembre 2025, la Communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde a validé la cession titre gratuit de ce minibus immatriculé CH-254-ZQ.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à :
- Signer les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Le comité syndical, Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette acquisition à titre gratuit d'un minibus 9 places immatriculé CH-254-ZQ.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 033-200100998-20260223-DEL_0426_MINIB-DE



Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée
syndical ordinaire du 23 février 2026.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Frédéric BIRAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITÉ SYNDICAL**

Nombre de membres en exercice	: 20
Nombre de membres présents	: 17
Nombre de suffrages exprimés	: 17
VOTE	
Pour	: 17
Contre	: 0
Abstention	: 0

DATE DE LA CONVOCATION : 13 FEVRIER 2026
SEANCE DU : 23 FEVRIER 2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU BAZADAIS AU SYNDICAT SUD-GIRONDE MOBILITÉS**
 N° 05-2025

L'an **deux mille vingt-six et le vingt-trois février à dix-huit heures quinze**, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, DEPUYDT Jean-Marc, SOULÉ Jean-Patrick. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: DAURAT François en l'absence de PORTA Sylvie. TITULAIRE EXCUSE: JOINEAU Vincent.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Jérôme, FUMEY Christophe, SAPHORE Valérie, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: FAVIER Jacques en l'absence de DULUC Nathalie, POUPOT Chloé en l'absence de Yann MAROT, RONCOLI Robert en l'absence de LE LAGADEC Magali. SUPPLEANTS PRESENTS ET NON VOTANTS: CARRASSET Nathalie.

La Communauté de communes du Bazadais et le Syndicat Sud-Gironde Mobilités se sont rapprochées et ont échangé au sujet de l'offre de mobilité proposée par le Syndicat, puis ont engagé un débat sur l'élargissement du périmètre du Syndicat au territoire du Bazadais.

Par une délibération en date du 24 septembre 2025, la Communauté de Communes du Bazadais a demandé son adhésion au Syndicat.

Cette adhésion étendra le périmètre du Syndicat au territoire de la Communauté de Communes du Bazadais et permettra, donc, un développement de l'offre de mobilité.

Au préalable de cette adhésion, la Communauté de Communes du Bazadais doit récupérer auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine la compétence d'organisation de la mobilité, afin de pouvoir la transférer au Syndicat et adhérer à ce dernier. La Communauté de Communes du Bazadais a d'ores et déjà sollicité ce transfert auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, par une délibération du 26 novembre 2025.

L'adhésion de la Communauté de Communes du Bazadais au Syndicat est également subordonnée à l'accord du comité syndical, ainsi qu'à celui des conseils communautaires des Communautés de communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée nécessaires à la création du Syndicat.

Aussi, la procédure d'adhésion se poursuit selon les étapes suivantes :

- Délibération du comité syndical approuvant l'adhésion de la Communauté de communes du Bazadais au Syndicat,
- Transmission de la délibération du comité syndical aux présidents des communautés de communes membres du Syndicat,

- Dans le délai de trois mois, délibération des conseils communautaires des communautés de communes membres du Syndicat sur l'adhésion.

Les modalités du transfert de la compétence seront discutées avec la Région Nouvelle-Aquitaine, en concertation avec les parties prenantes. Ce processus ne fait pas obstacle à la finalisation de l'adhésion.

L'extension du périmètre du Syndicat par l'adhésion de la Communauté de communes du Bazadais et la modification statutaire idoïne seront prononcées par un arrêté du Préfet de la Gironde.

Aussi, le Syndicat doit se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Bazadais dans les conditions suivantes :

- Absence de prise de compétence sur les lignes routières régionales de transports voyageur ainsi que les lignes scolaires gérées sur le territoire du Bazadais par la Région Nouvelle Aquitaine ;
- Reprise du transport à la demande actuellement réalisé sur le territoire du Bazadais par le Syndicat SGM au premier euro perçu de versement mobilité sur le territoire du Bazadais par SGM ;
- Mise en place de l'offre de mobilité dans le Bazadais le 1^{er} septembre 2027, afin de mobiliser les moyens nécessaires à l'investissement dans les nouvelles offres de mobilité qui se déploieront sur le territoire du Bazadais.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré

APPROUVE l'adhésion de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BAZADAIS au Syndicat, et le transfert à ce dernier de la compétence d'organisation de la mobilité,

APPROUVE l'absence de prise de compétence sur les lignes routières régionales de transports voyageur ainsi que les lignes scolaires gérées sur le territoire du Bazadais par la Région Nouvelle Aquitaine.

APPROUVE la reprise du transport à la demande actuellement réalisé sur le territoire du Bazadais par le Syndicat SGM

APPROUVE la mise en œuvre de l'offre de mobilité sur la CdC du Bazadais le 1^{er} septembre 2027,

AUTORISE le Président à entreprendre les démarches nécessaires aux fins de l'adhésion de ladite Communauté de communes au Syndicat et à signer tous actes et tous documents à cette fin.

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 23 février 2026.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Frédéric BIRAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITÉ SYNDICAL**

Nombre de membres en exercice	:	20
Nombre de membres présents	:	17
Nombre de suffrages exprimés	:	17
VOTE		
Pour	:	17
Contre	:	0
Abstention	:	0

DATE DE LA CONVOCATION : 13 FEVRIER 2026
SEANCE DU : 23 FEVRIER 2026

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA REALISATION DE L'ETUDE URBAINE DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) DE LA GARE DE LANGON N° 06-2025

L'an **deux mille vingt-six et le vingt-trois février à dix-huit heures quinze**, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, DEPUYDT Jean-Marc, SOULÉ Jean-Patrick. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: DAURAT François en l'absence de PORTA Sylvie. TITULAIRE EXCUSE: JOINEAU Vincent.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Jérôme, FUMEY Christophe, SAPHORE Valérie, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: FAVIER Jacques en l'absence de DULUC Nathalie, POUPOT Chloé en l'absence de Yann MAROT, RONCOLI Robert en l'absence de LE LAGADEC Magali. SUPPLEANTS PRESENTS ET NON VOTANTS: CARRASSET Nathalie.

Vu la convention d'objectifs signée en juin 2025 relative à l'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Langon ;

Considérant que le projet de PEM de la gare de Langon vise une réorganisation du secteur de la gare intégrant les enjeux de mobilité, d'intermodalité, de réponse aux besoins de stationnement, de qualité des espaces publics et de renouvellement urbain,

Considérant que l'étude de stratégie foncière réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFNA, a permis de définir un scénario préférentiel d'aménagement, constituant une base pour les études opérationnelles à venir ;

Considérant que le comité de pilotage PEM de la gare de Langon réuni le 22 janvier 2026 a acté la nécessité d'engager une étude urbaine dédiée au PEM afin d'en définir le programme opérationnel ;

Monsieur le Président indique au comité syndical qu'il est nécessaire pour la bonne avancée du projet piloté par la CdC du Sud Gironde que cette dernière engage la réalisation de cette étude urbaine du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Langon ayant pour objet de :

- Dimensionner les besoins liés aux mobilités « tous modes », y compris le stationnement ;
- Organiser le fonctionnement du pôle et du quartier en plaçant le piéton au cœur des enjeux ;
- Concevoir un projet bas carbone répondant aux objectifs de transition écologique ;
- Faire des espaces de transport de véritables espaces urbains et paysagers de qualité ;

Cette étude comprendra :

- Une phase d'analyse, de diagnostic et de préprogrammation ;
- Une phase de spatialisation des grands principes et d'élaboration d'un schéma d'aménagement du PEM ;

• Une phase de formalisation des documents de synthèse et du programme du projet Des options pourront être mobilisées au cours de la réalisation de l'étude, notamment relatives au dimensionnement et à l'intégration de la gare routière, ainsi qu'à la faisabilité économique d'un parking silo.

La maîtrise d'ouvrage de cette étude sera assurée par SNCF Gares & Connexions, dans le cadre d'une convention de financement associant :

- SNCF Gares & Connexions ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine ;
- La Banque des Territoires ;
- Sud Gironde Mobilités ;
- La Communauté de communes du Sud Gironde ;

Les autres partenaires du projet de PEM seront associés au suivi de l'étude dont la durée prévisionnelle est estimée à 8,5 mois hors options.

Le plan de financement prévisionnel prévoit une participation financière des partenaires susmentionnés comme suit :

Dépenses		Financement		
temps 1 - état des lieux, diagnostic prospectif, enjeux et préprogrammation PEM	35 529 €	Région Nouvelle Aquitaine	20%	18 098 €
temps 2 - grands principes d'organisation et schéma d'aménagement PEM	23 619 €	Banque des Territoires	20%	18 098 €
temps 3 - rédaction du programme opérationnel et fonctionnel PEM	10 586 €	Sud Gironde Mobilités	40% *	36 196 €
option dimensionnement gare routière (Kisio)	4 972 €	CdC du Sud Gironde	20%	18 098 €
option intégration gare routière	2 723 €			
option faisabilité économique parking silo	9 581 €			
frais de maîtrise d'ouvrage SNCF Gares&Connexions (4%)	3 480 €			
TOTAL	90 490 €	TOTAL	100%	90 490 €

* Sud Gironde Mobilités a été sollicité à hauteur de 40% maximum, conformément à son règlement d'intervention. Sa participation sera si possible revue à la baisse suivant les réponses apportées par la Région et la Banque des territoires à la demande de financement qui leur a été formulée à hauteur de 30% chacun.

Monsieur le Président demande au comité syndical :

- D'approuver le principe de participation de Sud Gironde Mobilités au financement de l'étude urbaine du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Langon à hauteur de 36 196,00 € au maximum représentant 40% du coût de l'étude, options comprises.
- De bien vouloir l'autoriser à signer la convention de financement relative à la réalisation de cette étude, ainsi que tout document afférent à son exécution.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 du syndicat.

Annexes :

- étude PEM descriptif technique
- projet de convention de financement

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 23 février 2026.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Frédéric BIRAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE



SUD-GIRONDE MOBILITÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITÉ SYNDICAL**

Nombre de membres en exercice	:	20
Nombre de membres présents	:	17
Nombre de suffrages exprimés	:	17
VOTE		
Pour	:	17
Contre	:	0
Abstention	:	0

DATE DE LA CONVOCATION : 13 FEVRIER 2026
SEANCE ORDINAIRE DU : 23 FEVRIER 2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : TARIFS PRESTATIONS SUD-GIRONDE MOBILITES
N°07-2026

L'an **deux mille vingt-six** et le **vingt-trois février** à **dix-huit heures quinze**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, DEPUYDT Jean-Marc, SOULÉ Jean-Patrick. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: DAURAT François en l'absence de PORTA Sylvie. TITULAIRE EXCUSE: JOINEAU Vincent.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Jérôme, FUMEY Christophe, SAPHORE Valérie, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: FAVIER Jacques en l'absence de DULUC Nathalie, POUPOT Chloé en l'absence de Yann MAROT, RONCOLI Robert en l'absence de LE LAGADEC Magali. SUPPLEANTS PRESENTS ET NON VOTANTS: CARRASSET Nathalie.

Vu la délibération du 18 juin 2015 concernant les tarifs interventions initiation sécurité routière qu'il est nécessaire de modifier ;

Vu la délibération du 31 mars 2025 et du 25 août 2025 concernant les tarifs des prestations du syndicat qu'il est nécessaire de modifier ;

Vu la nécessité d'étoffer l'offre de prestations offertes dans le domaine de la mobilité par Sud-Gironde Mobilités, notamment dans le domaine des mobilités douces et dans le cadre des projets développés par l'Animateur vélo ;

Monsieur le Président expose :

Il s'agit d'ajouter aux prestations de services votées en aout dernier concernant la sensibilisation aux mobilités douces, à la sécurité et à l'autonomie ; de nouvelles prestations élaborées à partir des besoins identifiés sur le territoire.

Ces offres intègrent notamment :

- L'ajout d'un bloc zéro pour l'amorçage de la politique vélo sur l'identification du bon matériel et équipement
- Une formation au permis de marcher pour les agents des ALSH ou des écoles.
- Un permis « passager » pour tout type de transports et classes scolaires
- Une prestation à la demande avec des tarifs prédéterminés pour répondre aux demandes des collectivités.

La construction tarifaire tient compte des éléments suivants :

- Le temps d'intervention nécessaire à la préparation, la mise en œuvre et l'animation des actions;
- Les moyens humains mobilisés (ingénierie, coordination, encadrement, animation);
- La fourniture de matériels et équipements de sécurité adaptés;
- Les frais logistiques, de déplacement et de suivi des actions.

Cette approche vise à garantir la qualité des interventions, leur adaptation aux spécificités locales, ainsi que leur viabilité opérationnelle.

Les tarifs proposés au 1^{er} mars 2026 sont les suivants :

PRESTATION	NOMBRE DE SEANCES	DURÉE	TARIF PROPOSE HT	TARIF PROPOSÉ TTC	NOMBRE DE PARTICIPANTS	DETAIL	CIBLE
Prévention et Sécurité dans les transports collectifs	1	1h30	208,33 €	250,00 €	30**	Sensibilisation sur les dangers et les bonnes pratiques liés aux transports en car.	Collectivités
** + 10 € TTC par personne supplémentaire							
Permis passager	1	1h00	62,50 €	75,00 €	Prix pour la classe	Pour adopter des comportements sûrs. Fourniture des documents pour le professeur et animation de la séance Car.	Scolaire : CM1 CM2
Savoir Rouler A Vélo (Bloc 0)	1	3h00	100,00 €	120,00 €	Prix pour la classe / groupe - Max 24*	Contrôle technique des vélos avec rédaction d'une fiche "bilan" pour la réalisation des réparations avant le bloc 1 du SRAV (possibilité d'orienter vers l'atelier vélo participatif)	Scolaire : CM1 CM2 + ALSH
Savoir Rouler A Vélo (Bloc 1)	2	1h30	166,67 €	200,00 €	Prix pour la classe / groupe - Max 24*	Bloc 1 - Savoir pédaler : Maîtriser l'équilibre et le pilotage du vélo	Scolaire : CM1 CM2 + ALSH
Savoir Rouler A Vélo (Bloc 2)	2	2h00	200,00 €	240,00 €	Prix pour la classe / groupe - Max 24*	Bloc 2 - Savoir circuler : Apprendre à rouler en sécurité dans un espace aménagé. (APER pour la deuxième séance, déplacement en car inclus)	Scolaire : CM1 CM2 + ALSH
Savoir Rouler A Vélo (Bloc 3)	2	1h30	166,67 €	200,00 €	Prix pour la classe / groupe - Max 24*	Bloc 3 - Savoir rouler à vélo : Se déplacer en autonomie sur la voie publique en respectant les règles de circulation.	Scolaire : CM1 CM2 + ALSH
* + 30 € TTC par enfant supplémentaire							
Préparation parcours Bloc 3	Forfait		100,00 €	120,00 €	xxxx	Création du parcours en vue des sorties du Bloc 3 du SRAV au départ de l'école. Ajustement si besoin après reconnaissance. Le tracé GPS sera fourni ainsi qu'une vidéo pour présentation aux élèves par le professeur / animateur en amont des séances de bloc 3.	Scolaire : CM1 CM2 + ALSH
APER (avec transport)	1	2h30	33,33 €	40,00 €	Prix pour la classe	Apprend aux élèves à se comporter en tant que piéton, passager et rouleur, ainsi que des règles élémentaires.	Scolaire : CM1 CM2
Atelier d'Entretien vélo	1	2h00	125,00 €	150,00 €	12 maximum	Atelier entretien pour apprendre à réaliser de petites maintenances sur son vélo afin de gagner en autonomie.	Scolaire : CM1 CM2 + ALSH + public
Sensibilisation et Sécurité des EDPM	1	3h00	400,00 €	480,00 €	12 maximum	Accompagner les usagers (actuels ou futurs) vers une pratique responsable, sécuritaire et citoyenne des EDPM en maîtrisant le cadre réglementaire et les réflexes de prévention des risques.	Ados et Adulte
Accompagnement des élus sur la Stratégie des EDPM	1	3h00	800,00 €	960,00 €	xxxx	Apporter aux élus les clés de compréhension réglementaires et techniques pour intégrer les EDPM dans la politique de mobilité de la commune, sécuriser la cohabitation entre usagers et adapter l'espace public.	Elus

TARIF PAR PARTICIPANT

PRESTATION	DESCRIPTION	DURÉE	TARIF PROPOSE HT	TARIF PROPOSÉ TTC	NOMBRE DE PARTICIPANTS	DETAIL	CIBLE
Vélo école : Apprentissage du vélo	A définir suivant entretien préalable	1h00	16,67 €	20,00 €	de 2 à 4	Faire connaissance avec le vélo, les équipements. Apprivoiser le vélo, équilibre, pédaler, freiner et tourner.	Ados et Adulte
Vélo école : Perfectionnement / Remise en selle collective	A définir suivant entretien préalable	1h00	16,67 €	20,00 €	de 2 à 4	Apprendre à circuler en sécurité dans un espace aménagé. Rouler en ville en sécurité.	Ados et Adulte
Vélo école : Remise en Selle Individuelle	A définir suivant entretien préalable	1h00	25,00 €	30,00 €	1	Rétablir la maîtrise technique du vélo (freinage, équilibre, direction) et actualiser les connaissances sur le Code de la rue pour circuler en toute sécurité.	Ados et Adulte
Formation ISRAV pour éducateurs sportifs (ou bénévoles non rémunérés)	FOAD puis 4 jours	29h00 (3h en FOAD + 26h en présentiel)	441,67 €	530,00 €	de 6 à 10	Formation d'intervenants au SRAV.	Adulte
Formation Intervenants Permis de Marcher	Une journée	6h00	108,33 €	130,00 €	de 4 à 10	Formation d'intervenants au Permis de Marcher	Agents communaux et intercommunaux du territoire
Formation Intervenants Sécurité EDPM	Deux jours consécutifs	14h00	250,00 €	300,00 €	de 4 à 10	Former d'intervenants capables de concevoir, d'animer et d'évaluer des actions de sensibilisation et de perfectionnement à la conduite des EDPM	Préventeurs en entreprise, Policiers municipaux, Animateurs mobilité.
Premiers Secours Citoyen		8h00	50 €	60 €	de 6 à 10	Formation aux gestes de premiers secours.	Agents communaux et intercommunaux du territoire

Le Comité syndical, Monsieur le Président

Décide d'appliquer à compter du 1^{er} mars 2026 les tarifs suivants pour l'ensemble des prestations mentionnées:

PRESTATION	NOMBRE DE SEANCES	DURÉE	TARIF PROPOSE HT	TARIF PROPOSÉ TTC	NOMBRE DE PARTICIPANTS	DETAIL	CIBLE
Permis de marcher	1	1h00	62,50 €	75,00 €	12 maximum	Initiation pédagogique sur la sécurité du piéton + étude d'un cas concret.	Scolaire (CE2) + ALSH
Prévention et Sécurité dans les transports collectifs	1	1h30	208,33 €	250,00 €	30**	Sensibilisation sur les dangers et les bonnes pratiques liés aux transports en car.	Collectivités
** + 10 € TTC par personne supplémentaire							
Permis passager	1	1h00	62,50 €	75,00 €	Prix pour la classe	Pour adopter des comportements sûrs. Fourniture de documents pour le professeur et animation de la séance Car.	Scolaire : CM1 - CM2
Savoir Rouler A Vélo (Bloc 0)	1	3h00	100,00 €	120,00 €	Prix pour la classe / le groupe - Max 24*	Contrôle technique des vélos avec rédaction d'une fiche "bilan" pour réalisation des réparations avant le bloc 1 du SRAV (possibilité d'orienter vers l'atelier vélo participatif)	Scolaire : CM1 - CM2 + ALSH
Savoir Rouler A Vélo (Bloc 1)	2	1h30	166,67 €	200,00 €	Prix pour la classe / le groupe - Max 24*	Bloc 1 - Savoir pédaler : Maîtriser l'équilibre et le pilotage du vélo	Scolaire : CM1 - CM2 + ALSH
Savoir Rouler A Vélo (Bloc 2)	2	2h00	200,00 €	240,00 €	Prix pour la classe / le groupe - Max 24*	Bloc 2 - Savoir circuler : Apprendre à rouler en sécurité dans un espace aménagé. (APER pour la deuxième séance, déplacement en car inclus)	Scolaire : CM1 - CM2 + ALSH
Savoir Rouler A Vélo (Bloc 3)	2	1h30	166,67 €	200,00 €	Prix pour la classe / le groupe - Max 24*	Bloc 3 - Savoir rouler à vélo : Se déplacer en autonomie sur la voie publique en respectant les règles de circulation.	Scolaire : CM1 - CM2 + ALSH
* + 30 € TTC par enfant supplémentaire							
Préparation parcours Bloc 3	Forfait		100,00 €	120,00 €	xxxx	Création du parcours en vue des sorties du Bloc 3 du SRAV au départ de l'école. Ajustement si besoin après reconnaissance. Le tracé GPX sera fourni ainsi qu'une vidéo pour présentation aux élèves par le professeur / animateur en amont des séances de bloc 3.	Scolaire : CM1 - CM2 + ALSH
APER (avec transport)	1	2h30	333,33 €	400,00 €	Prix pour la classe	Apprend aux élèves à se comporter en tant que piéton, passager et rouleur, ainsi que des règles élémentaires.	Scolaire : CM1 - CM2
Atelier d'Entretien vélo	1	2h00	125,00 €	150,00 €	12 maximum	Atelier entretien pour apprendre à réaliser de petites maintenances sur son vélo afin de gagner en autonomie.	Scolaire : CM1 - CM2 + ALSH + public
Sensibilisation et Sécurité des EDPM	1	3h00	400,00 €	480,00 €	12 maximum	Accompagner les usagers (actuels ou futurs) vers une pratique responsable, sécuritaire et citoyenne des EDPM en maîtrisant le cadre réglementaire et les réflexes de prévention des risques.	Ados et Adulte
Accompagnement des élus sur la Stratégie des EDPM	1	3h00	800,00 €	960,00 €	xxxx	Apporter aux élus les clés de compréhension réglementaires et techniques pour intégrer les EDPM dans la politique de mobilité de la commune, sécuriser la cohabitation entre usagers et adapter l'espace public.	Elus

TARIF PAR PARTICIPANT							
Vélo école : Apprentissage du vélo	A définir suivant entretien préalable	1h00	16,67 €	20,00 €	de 2 à 4	Faire connaissance avec le vélo, les équipements. Apprivoiser le vélo, équilibre, pédaler, freiner et tourner.	Ados et Adulte
Vélo école : Perfectionnement / Remise en selle collective	A définir suivant entretien préalable	1h00	16,67 €	20,00 €	de 2 à 4	Apprendre à circuler en sécurité dans un espace aménagé. Rouler en ville en sécurité.	Ados et Adulte
Vélo école : Remise en Selle Individuelle	A définir suivant entretien préalable	1h00	25,00 €	30,00 €	1	Rétablir la maîtrise technique du vélo (freinage, équilibre, direction) et actualiser les connaissances sur le Code de la rue pour circuler en toute sécurité.	Ados et Adulte
Formation ISRAV pour éducateurs sportifs (ou bénévoles non rémunérés)	FOAD puis 4 jours	29h00 (3h en FOAD + 26h en présentiel)	441,67 €	530,00 €	de 6 à 10	Formation d'intervenants au SRAV.	Adulte
Formation Intervenants Permis de Marcher	Une journée	6h00	108,33 €	130,00 €	de 4 à 10	Formation d'intervenants au Permis de Marcher	Agents communaux et intercommunaux du territoire
Formation Intervenants Sécurité EDPM	Deux jours consécutifs	14h00	250,00 €	300,00 €	de 4 à 10	Former d'intervenants capables de concevoir, d'animer et d'évaluer des actions de sensibilisation et de perfectionnement à la conduite des EDPM	Préventeurs en entreprise, Policiers municipaux, Animateurs mobilité.
Premiers Secours Citoyen	1	8h00	50 €	60 €	de 6 à 10	Formation aux gestes de premiers secours.	Agents communaux et intercommunaux du territoire

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 23 février 2026.

* * * *

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Frédéric BIRAC